

ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIÉ
Valant règlement de consultation
Prestations de débardage par câble pour des chantiers d'abattage en zone humide

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez (SMPNRLF)
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché à bons de commande passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte :

Dans le cadre de l'Accord de territoire du Bassin versant de la Dore, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez porte une programmation d'actions au titre de son objet, Gestion du Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore issu du transfert des compétences « GEMAPI » et Hors « GEMAPI » par les EPCI du territoire.

En cohérence avec le SAGE Dore et visant l'amélioration de la qualité écologique des masses d'eau du bassin versant de la Dore, ce programme a parmi ces principaux objectifs la reconquête de la dynamique milieux humides associés sur le bassin versant de la Dore.

La programmation des travaux de l'accord de territoire du bassin versant de la Dore prévoit la réalisation d'un projet de restauration du complexe humide du Pas de Mousset.

Pour permettre le retour des fonctionnalités spécifiques propres aux milieux tourbeux, notamment :

- Rétention de l'eau, régulation des crues ;
- Capacités épuratoires ;
- Stockage du carbone ;
- Réservoir de biodiversité ;

Il est prévu de réaliser l'abattage d'une parcelle d'épicéas d'environ 3 ha, plantée sur un secteur tourbeux.

4- Objet de la consultation

Le secteur qui fera l'objet d'une coupe des épicéas comporte plusieurs parties en zones humides dont les épaisseurs de tourbes peuvent atteindre plus de 2 mètres par endroit. Afin de préserver au maximum l'intégrité des sols, et de limiter les difficultés d'exploitation, il est prévu d'avoir recours à une intervention « mixte », abatteuse porteuse sur les zones portantes et les moins sensibles ainsi qu'un recours à du bucheronnage manuel et à un débardage au câble pour les secteurs présentant un risque d'enlèvement du matériel.

Le présent marché concerne exclusivement la réalisation **d'une prestation de débardage par câble**.
Le prestataire devra proposer dans son offre le montant unitaire **d'une heure de débardage par câble**.

Les prestations seront commandées au fur et à mesure, par l'émission de bons de commande.
Chaque bon de commande précisera le volume horaire estimé et nécessaire à la réalisation du chantier.

Le démarrage du chantier est prévu la troisième semaine du mois d'Août 2026, période à laquelle les sols devront être les plus portants.

Toutefois, le démarrage restera conditionné par les conditions météorologiques, qui devront être favorables, afin de garantir le respect de l'intégrité des sols tourbeux.

Le marché sera conclu pour une période de 36 mois à compter de sa notification.

5- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Prix : 50%
2. Disponibilité à la période d'intervention : 35%
3. Qualité technique du matériel : 15%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6- Pièces constitutives de la consultation

Le présent acte d'engagement simplifié signé.

7- **Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

Prix unitaires

Montant unitaire pour une heure de débardage par câble.

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Le montant maximum des commandes réalisées ne dépassera pas 10 jours de travail.

8- **Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante au bon de commande émis.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

9- **Acomptes**

Aucun acompte n'est prévu pour cette prestation.

10- **Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le 31 juillet 2026 12h00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un descriptif technique du matériel proposé
- ✓ Un calendrier d'intervention
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau du syndicat mixte
du Parc naturel régional Livradois-Forez